

La Mairie de Paris, avec la Mairie du 11°, étend l'opération Paris Respire du quartier de la Roquette jusqu'à la rue du Chemin Vert.

À partir du 26 janvier, les piétons et cyclistes peuvent profiter d'espaces réservés les, dimanches et jours fériés, de 10h à 18h en hiver, et de 10h à 20h en été.

Seuls les riverains (sur présentation de la carte grise à l'adresse du logement concerné ou toute autre pièce justificative), les véhicules de secours et les taxis seront autorisés à entrer dans la zone aux points d'accès filtrants.

